



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL

+100 € pour 100% des personnes qui n'ont que le Smic pour vivre

Concrètement dès le 5 février 2019

Pour les célibataires sans enfant

qui gagnent
moins de 1550 €
net / mois

+100 €
net / mois

+1200 € net / an



Pour les célibataires avec enfant

qui gagnent
moins de 2050 €
net / mois

+100 €
net / mois

+1200 € net / an



Pour un couple avec deux enfants

qui gagne
moins de 3000 €
net / mois

+100 €
net / mois

+100 €
net / mois

+2400 € net / an



Pour les fonctionnaires

De 400 000
à 600 000
agents éligibles

Pour 5 millions de foyers

une augmentation
du pouvoir d'achat

Un principe

la justice sociale